



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2022-23

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Dépôt projet de règlement et avis de motion – Règlement 505-22 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement 505-22 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023.

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 505-22 pour fixer le taux de la taxe foncière 2023 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2023;

Les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 30 septembre 2022 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 505-22 pour fixer le taux de la taxe foncière 2023 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2023.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 11^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

Monique Polard, Directrice générale